

BULLETIN
RETRAITE.E.S
FSU 61



Section Fédérale Départementale des Retraité.e.s de la FSU 61

La Section Fédérale des Retraité.e.s de la FSU 61 vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020: vœux de solidarité, de fraternité, d'égalité, de justice sociale dans un monde meilleur pour toutes et tous, ici et là-bas.

Retraite
à points,
retraite
très loin,
retraite
sans rien

SFRD-FSU 61
Espace associatif
La Pyramide
2, avenue de Basingstoke
61000 Alençon

Courriel:
fsu61@fsu.fr

Site départemental:
sd61.fsu.fr

Janvier 2020
N° 26
Numéro spécial

JEUDI 23 JANVIER
FLERS

Manifestation intersyndicale
17h Place des 5 becs

VENDREDI 24 JANVIER

(Journée d'examen du projet de loi par le
Conseil des ministres)

ALENCON

NON au recul de l'âge de départ à la retraite!
NON à la baisse des pensions!

L'intersyndicale appelle à la grève

Manifestation intersyndicale
départementale
13h Préfecture

**CFE-CGC / CGT / FO / FSU / Solidaires /
FIDL / MNL / UNEF / UNL**

La mobilisation se poursuit les 14, 15 et 16 janvier pour le retrait du projet de réforme des retraites, entraînant chaque jour de nouveaux travailleur.euses, de la jeunesse,... De nombreuses initiatives se tiennent sur tout le territoire : grève, manifestations, rassemblements, piquets de grève, etc... rassemblant à nouveau plusieurs centaines de milliers de personnes.

Malgré les annonces du premier ministre et après 6 semaines d'un mouvement social inédit, dont nous nous félicitons, la population soutient toujours majoritairement la mobilisation contre ce projet absurde et injuste (60% de soutien, au baromètre Harris Interactive du 14 janvier). La communication gouvernementale visant à nous expliquer à nouveau que ce projet est « juste et simple » se heurte à une opinion publique qui voit bien qu'il s'agit de nous faire travailler plus longtemps pour des pensions plus basses.

Majoritaires ensemble, les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, MNL, FIDL exigent le maintien des régimes de retraite existants par répartition solidaire et intergénérationnelle, fondés sur un système par annuités.

L'intersyndicale porte des propositions pour améliorer les droits de toutes et tous dans le régime de retraite actuel. Elles s'appuient sur les cotisations sociales et les richesses créées par le travail.

Il faut augmenter les salaires dans le privé et les rémunérations dans le public, mettre en oeuvre immédiatement l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes. Il faut développer l'emploi stable, mettre fin à la précarité particulièrement de la jeunesse et prendre en compte les années

d'étude. Les plateformes numériques doivent être soumises à cotisation.

Nous exigeons la fin ou la compensation des exonérations patronales, la réorientation des crédits d'impôts aux entreprises vers le régime des retraites et l'élargissement de l'assiette de cotisations afin d'inclure tous les travailleur.euses dans le régime par répartition et d'éviter toute ouverture à la capitalisation. Il est indispensable de préserver les réserves de tous les régimes de retraite.

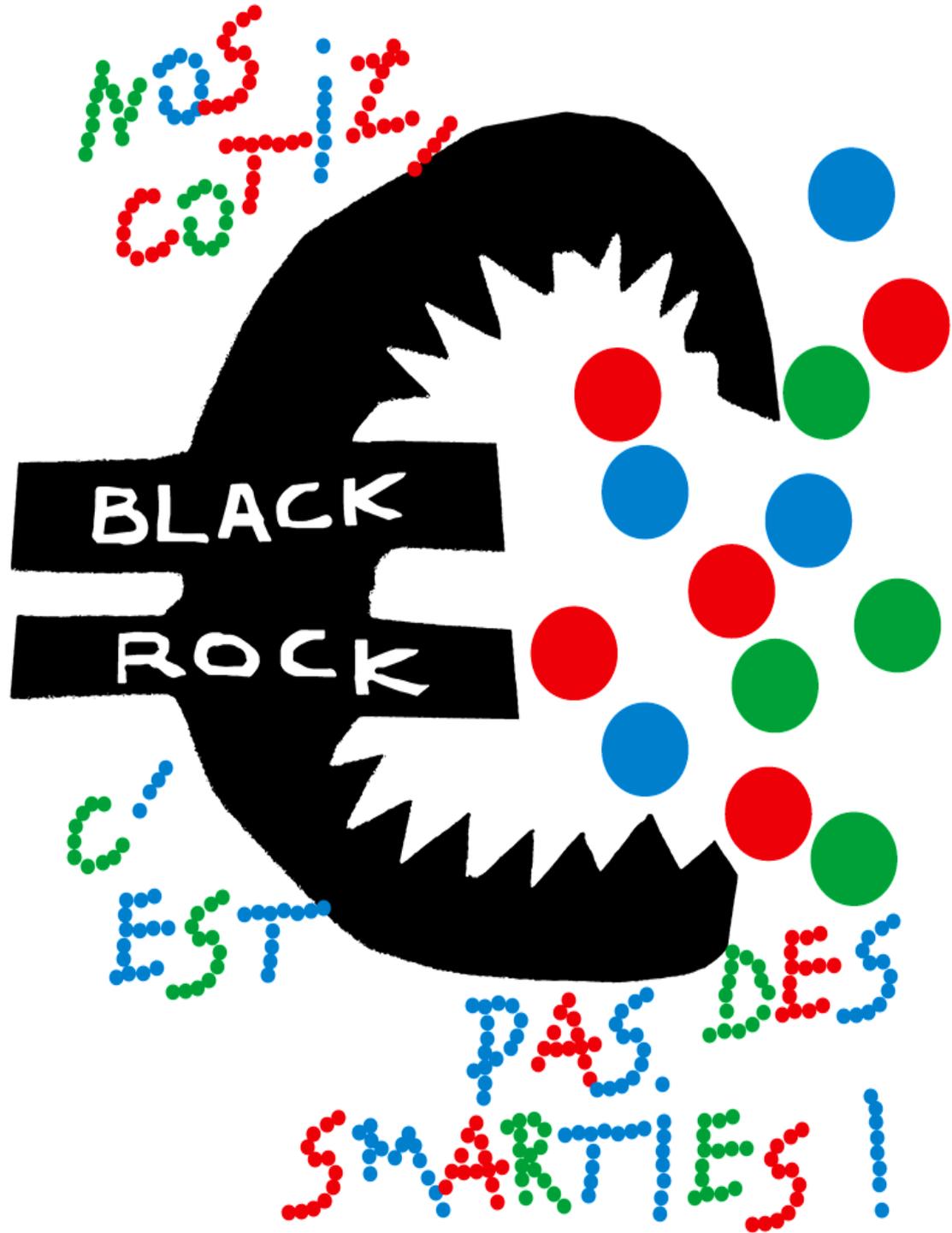
La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale doit être une priorité avec l'instauration d'une contribution sociale pour la protection sociale sur les revenus du capital.

C'est pourquoi les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, MNL, UNEF, UNL et FIDL appellent à réunir des assemblées générales pour continuer et amplifier encore la mobilisation afin d'obtenir le retrait de ce projet et l'ouverture de véritables négociations sur la base de nos propositions.

Nos organisations appellent l'ensemble du monde du travail et la jeunesse à poursuivre et renforcer la grève y compris reconductible là où les salarié.es le décident. Elles appellent à des actions de grève, de convergences interprofessionnelles sur tout le territoire, les 22 et 23 janvier. Elles proposent d'organiser dans toutes les villes des « Retraites aux flambeaux » ou autres initiatives le jeudi 23 au soir.

Elles appellent à faire du vendredi 24 janvier, date du conseil des ministres qui devrait examiner le projet de loi, une journée massive de grève et de manifestation interprofessionnelle.

RETRAITE À
POINTS



Attac/ CGT/Les économistes atterrés/Fondation Copernic/FSU/Nos retraites collectif citoyen/Solidaires/UNEF

Le gouvernement vient d'annoncer un retrait provisoire de l'âge pivot. Il s'agit d'une annonce en trompe l'oeil. Non seulement les conditions avancées limitent fortement les marges de manoeuvres dans la négociation, mais surtout l'âge pivot rebaptisé âge d'équilibre reste un des éléments du futur régime de retraite par points. La publication de deux projets de loi la semaine passée a donc confirmé les pires inquiétudes. La réforme du gouvernement prévoit de mettre en place dès 2022 un système dans lequel les pensions s'ajustent à la baisse, n'offrant de garantie ni sur l'âge, ni sur le niveau des pensions.

1. Une "règle d'or" pour faire des pensions la variable d'ajustement

L'article 1er du projet de loi organique introduit une "règle d'or" qui interdit tout déficit sur une période glissante de 5 ans. Dans le système actuel, la loi garantit le calcul et le niveau des pensions. Au contraire, avec cette règle d'or, la seule chose garantie est l'équilibre financier, alors que les droits peuvent être revus à la baisse en permanence. Combinée à l'opposition répétée du gouvernement à toute hausse de cotisations sociales ou de contribution de la part de l'Etat, cette règle d'or est le verrou qui conduit à une diminution mécanique des pensions dès 2022. Une telle règle conduirait enfin immédiatement à répercuter toute mauvaise conjoncture, telle que celle que nous avons connue à partir de 2008, sur les pensions liquidées et sur les départs en retraite.

2. Pour les personnes nées avant 1975, une réforme paramétrique aux contours flous

Le gouvernement instrumentalise un déficit qu'il a lui-même creusé en diminuant les recettes du système de retraite. Il affiche une ligne imposant de combler un déficit de 12 milliards d'euros à l'horizon 2027, en écartant toute hausse des cotisations ou baisse des pensions. Pourtant cette baisse resultera automatiquement des mesures d'économies exigées pour 2027, dont des mesures d'âges qui auraient pour effet d'augmenter la décote et de diminuer la surcote de plus des cotisations ou baisse des pensions. Pourtant cette baisse ré-

sultera automatiquement des mesures d'économies exigées pour 2027, dont des mesures d'âges qui auraient pour effet d'augmenter la décote et de diminuer la surcote de plus des deux tiers des retraités, y compris des carrières longues. Le Premier ministre a rappelé ce dimanche son inclination pour l'âge pivot, mais s'est dit prêt à discuter de mesures d'économies alternatives dont, en dépit de l'affichage, l'effet sur les pensions serait sensiblement le même.

Seule évolution récente : ces mesures d'économies, initialement incluses dans le projet de loi, seront finalement prises par le gouvernement par ordonnance, après le vote de la réforme et sans délibération du Parlement.

3. Pour les personnes nées après 1975, un système à points assorti d'un âge d'équilibre qui augmente pour chaque génération

Le coeur du projet, un système à points sans garantie du niveau des pensions, n'a pas évolué depuis le rapport Delevoye. Il contient toujours un âge d'équilibre, qui devrait être fixé à 65 ans en 2037 et évoluer automatiquement selon l'espérance de vie par la suite (environ un mois par an). Dans ce système, les périodes de chômage ainsi que les périodes de temps partiel – qui concernent particulièrement les femmes – seraient particulièrement pénalisées. Enfin, compte tenu des projections, ce système organise et grave dans le marbre un fort décrochage du niveau des pensions par rapport au salaire, faisant de la pension un revenu insuffisant pour maintenir son niveau de vie à la retraite. C'est un espace substantiel laissé au développement des retraites par capitalisation, prévu par le projet de loi, et assorti de dispositifs fiscaux coûteux pour la collectivité. Au total, ce projet est donc quasi strictement le même que celui présenté dans le rapport Delevoye, et est identique à celui que les citoyens rejettent depuis des mois. La mise en scène d'une dissociation entre les économies de court terme (décidées par ordonnance) et le projet de loi en lui-même ne change rien, ni au fond, ni au calendrier de la réforme. Aucun débat public ne pourra avoir lieu sereinement sans le retrait de ce projet.

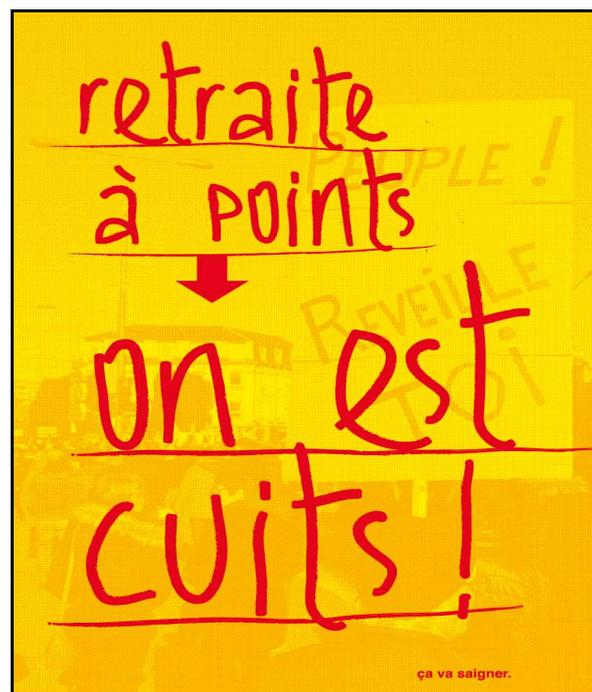
Salaire des enseignant-es

Alors que les personnels sont fortement mobilisés contre la réforme des retraites, la FSU a été reçue aujourd'hui par le MEN sur la question de la revalorisation des salaires et des carrières des enseignant-es.

La FSU a demandé des éclaircissements sur le cadrage budgétaire, JM Blanquer s'est engagé sur le chiffre de 500 millions d'euros pour 2021 dans le cadre d'un processus cumulatif dont il n'a pas précisé la hauteur (les fameux « 10 milliards » ne sont plus évoqués, renvoyant les arbitrages budgétaires à une future loi de programmation). C'est la première fois qu'il y a un engagement budgétaire ferme, mais il ne se traduirait par des mesures concrètes que dans un an, en janvier 2021, et il n'est pas sûr que ces mesures concernent tous les personnels.

Le Ministre a présenté un calendrier et un programme de travail sur 6 mois. Il souhaite mettre en discussion toutes les questions de « ressources humaines », de métiers et de gestion des carrières, laissant craindre une volonté de redéfinir globalement les missions des enseignant-es. Par ailleurs, il ne dit pas quels éléments de rémunération pourraient être concernés, laissant la porte ouverte à des indemnités en contrepartie de missions supplémentaires. En outre, il risque d'y avoir une différenciation selon les générations. Enfin, les mesures éventuelles ne concerneraient que les enseignant-es et assimilés (CPE, PSY EN) mais rien n'est prévu pour l'ensemble des autres personnels.

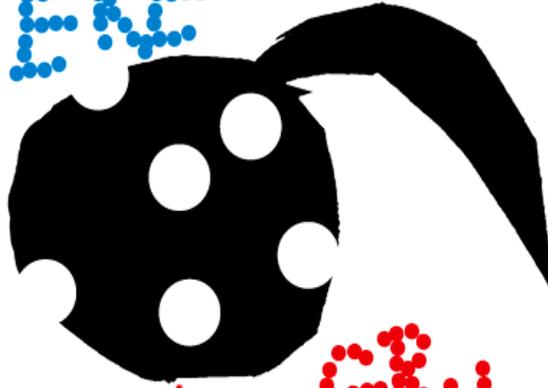
Plus que jamais, la mobilisation doit donc continuer dans le cadre interprofessionnel, pour que la revalorisation soit immédiate et concerne l'ensemble des fonctionnaires, pour que le projet de ré-forme des retraites soit retiré.



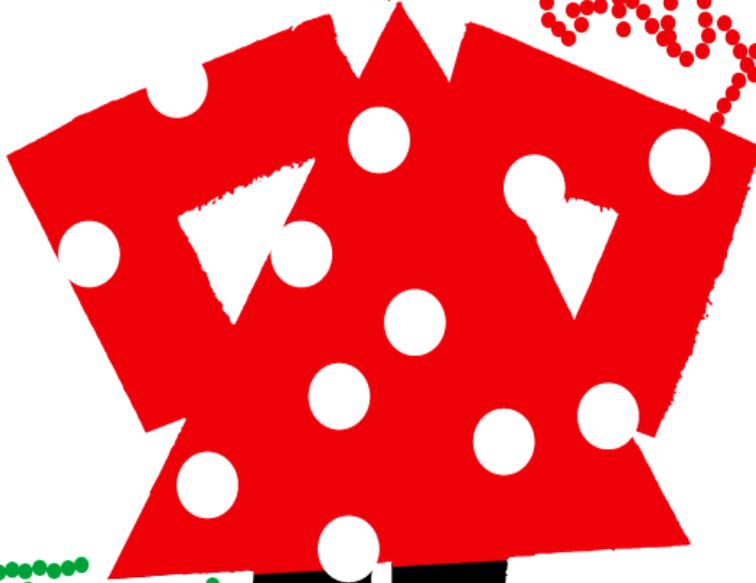
AVEC
LA
RETRAITE
PAR
POINTS

CARRIÈRE

EN

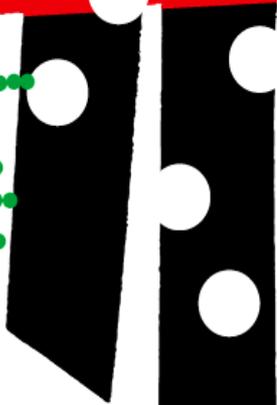


SAISON



==

RETRAITE



DE

VIÈRE

ATELIER
GRAPHIQUE
DE GRÈVE

La FSU dénonce l'opération de démembrement de Canopé

Au Conseil d'administration du 18 décembre de l'opérateur Réseau Canopé, le ministère de l'Éducation nationale, tutelle de l'établissement public, a enfin tombé le masque quant à ses intentions pour l'avenir du réseau.

Après avoir affirmé à plusieurs occasions qu'il n'affaiblirait pas Canopé, le ministère choisit aujourd'hui d'amputer le réseau de nombreuses missions dont l'édition papier. Ironie de l'histoire quand le ministre commande annuellement « le livre pour les vacances » pour les bons soins de la communication politique que revêt cette opération et qui laisse à la charge de l'opérateur des centaines de milliers d'euros.

Il ne resterait principalement comme mission à l'opérateur que la production de ressources numériques.

Il prévoit en outre de démembrer partout sur le territoire le maillage des ateliers Canopé pour les transférer aux académies et leur confier des missions de mise en œuvre du schéma directeur de la formation continue.

La FSU avait critiqué la lettre de ce schéma car celui-ci est dicté par une conception managériale réduisant par trop la formation continue à l'accompagnement des réformes bien davantage qu'à l'évolution des métiers de l'éducation et à la réponse aux besoins des personnels.

Le projet ministériel relève donc bien d'un abandon des missions de service public et du détournement d'une partie de l'opérateur de ses missions d'intérêt général pour la soumettre aux contingences d'une politique largement contestée par les enseignant-es et tous les personnels de l'éducation.

La FSU est d'ores et déjà partout aux côtés des personnels du Réseau Canopé pour défendre leurs métiers, leurs savoir-faire, leurs apports ô combien utiles et nécessaires au service public d'éducation, et le réseau lui-même qui est structurant pour l'exercice de leurs missions.

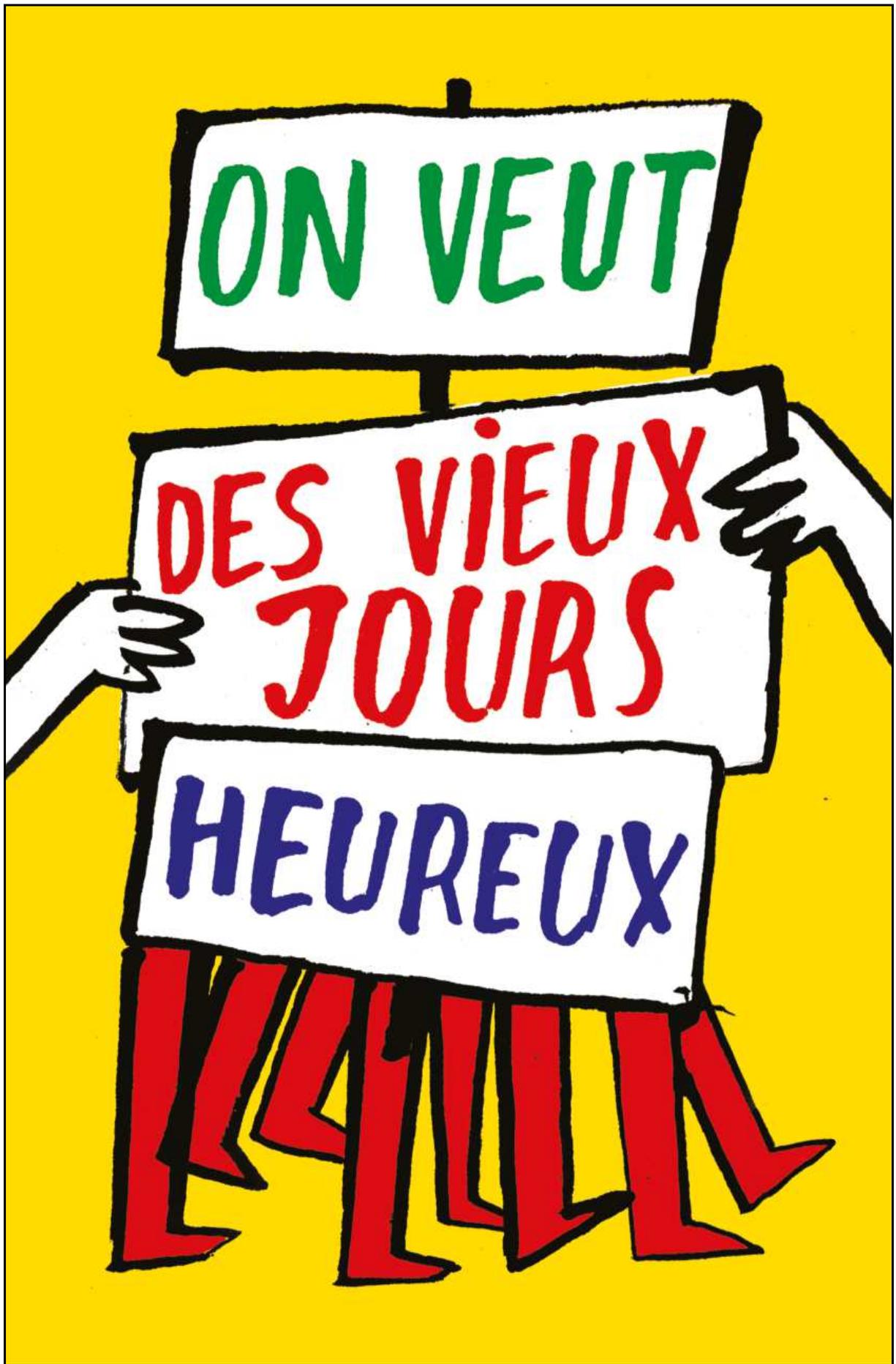
Elle réitère au ministre sa demande d'ouverture d'une concertation avec les organisations syndicales représentant les personnels.

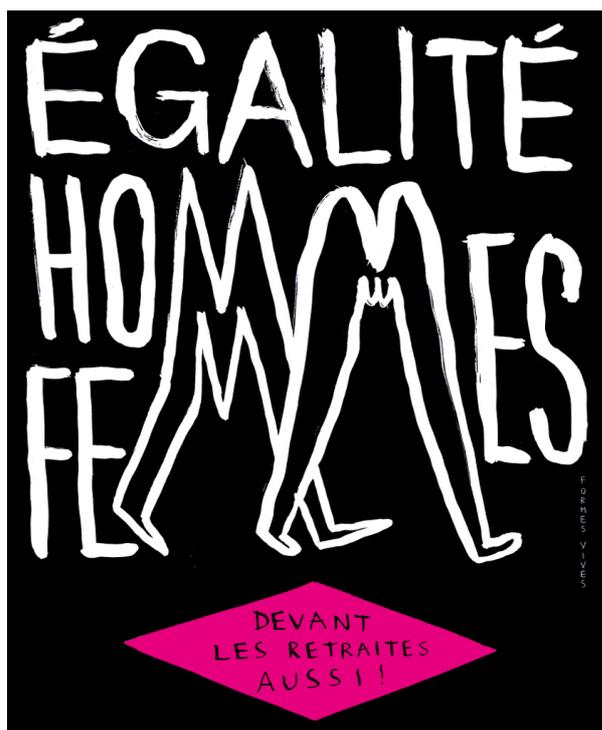
La FSU dénonce la brutalité de l'annonce du ministère au CA de Réseau Canopé et l'opacité dans laquelle il envisage son projet de démembrement de l'établissement public.

ON VEUT

DES VIEUX
JOURS

HEUREUX





Des graphistes militant.e.s, engagé.e.s pour certain.e.s au sein du Syndicat national des artistes plasticiens (Snap-CGT) ou plus largement dans les mouvements sociaux, se sont associé.e.s pour constituer un collectif de production et de diffusion d'images pour accompagner la grève. Ainsi est naît le collectif « Formes des luttes ».

Sur leur site internet, plus d'une soixantaine de visuels sont rassemblés et disponibles en téléchargement libres de droits pour les usages militants.

www.formesdeluttes.org

Ce BULLETIN ne demande qu'à s'étoffer.

REPETONS-LE: *votre participation est la bienvenue*. Un billet d'humeur, un article sur l'association à laquelle vous participez, des informations à partager... vous l'envoyez:

.....par voie postale à FSU 61

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

.....par courriel à

snu61@snuipp.fr

Contact: ROUSSELIN Christian

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon



Prochain Bulletin